

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 28 janvier, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Présents : ARNAUD S. ; BETTON JC. ; BRESSON C ; CAU J ; COUMANS MF. ; DUMENIL D. ; MAURY C. ; PAIS E. ; PEYRIERE L. ; SIMAO F ; VAUDOIS E.

Secrétaire de séance : Claudine BRESSON

Le conseil municipal s'est réuni à 19h00.

Ordre du jour :

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du compte-rendu du conseil du 26/11/18**
- 3. Ressources humaines : Adhésion nouveau contrat CDG34 Risques statutaires**
- 4. Délégation de la Maire pour les demandes de subvention**
- 5. Contrat Eclairage Public - SPIE**
- 6. Centre de Loisirs**
- 7. Emplacement Déchetterie Mobile**
- 8. Travaux**
- 9. Intercommunalité : modification des statuts**
- 10. Questions d'actualité**

I. Approbation de l'ordre du jour

Madame la Maire présente l'ordre du jour ci-dessus.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

II. Approbation du compte-rendu du conseil du 26 novembre 2018

Vote contre : 0

Abstention : 0

Compte rendu adopté à l'unanimité

III. Ressources humaines : Adhésion au nouveau contrat CDG34-Risques statutaires

Madame la Maire informe le conseil municipal de la caducité du contrat passé auprès de Dexia Sofcap via le contrat groupe du CDG34 au 31/12/2018.

En effet, le CDG 34 a fait un nouvel appel d'offre et celui-ci a été remporté par la société GRAS SAVOYE / GROUPAMA.

Madame la Maire indique au conseil municipal que plusieurs choix sont proposés à la commune et leur demande de se prononcer sur la période de franchise ainsi que sur les risques assurés pour les agents relevant de la CNRACL et les agents relevant de l'IRCANTEC.

- Concernant les agents relevant de la CNRACL (titulaires ou stagiaires à temps complet)

Gras Savoye/Groupama propose deux formules : la première avec une franchise à 10 jours et la seconde avec une franchise à 15 jours.

Madame la Maire propose au Conseil municipal de choisir la franchise à 10 jours, celle-ci sera appliquée sur le traitement brut indiciaire. Elle aura un coût de 6,99 % de la base totale du traitement brut indiciaire.

- Concernant les agents relevant de l'IRCANTEC (titulaires ou stagiaires à temps non complet ou les contractuels de droit public)

Gras Savoye / Groupama propose d'appliquer une franchise de 15 jours.

Madame la Maire propose au Conseil municipal d'assurer le traitement brut indiciaire des agents, le taux appliqué sera d'un montant de 1,15 % de la base totale du traitement brut indiciaire.

Au titre de la mission facultative de mise en place et de suivi des contrats d'assurance statutaire, le CDG 34 doit percevoir une rémunération correspondant aux prestations fournies aux communes et établissements bénéficiaires. Cette rémunération est fixée à 0,12% de l'assiette de cotisation choisie par la collectivité pour la garantie des risques statutaires.

Une convention de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance des risques statutaires est annexée à la présente délibération.

Madame la Maire propose au conseil municipal de voter les propositions telles que décrites ci-dessus.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil municipal valide à l'unanimité, les propositions présentées par Madame la Maire et l'autorise à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

IV. Délégation de la Maire pour les demandes de subvention

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (LOI Notre)

Vu l'article 127 de cette loi modifiant l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que le conseil peut désormais déléguer à Madame la Maire, la possibilité d'effectuer toute demande de subvention sans qu'il soit besoin d'une délibération spécifique à chaque projet sollicitant un financement.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le conseil décide à l'unanimité de donner délégation à Madame la Maire pour déposer tout dossier de demande de subvention dans la mesure où le projet est inscrit au BP.

V. Contrat Eclairage Public - SPIE

Madame la Maire expose au Conseil qu'il y aurait lieu de proroger le contrat d'entretien de l'éclairage public avec Spie CityNetworks pour une durée de 1 an.

Elle souligne que cette prorogation est nécessaire afin de pouvoir lancer une consultation dans de bonnes conditions et pour assurer la continuité de l'entretien du réseau d'éclairage public. Elle indique que le contrat d'entretien est caduc depuis le 04/12/2018. Un avenant pour une prolongation est signé.

Madame La Maire propose au conseil d'entamer une réflexion sur l'intérêt d'éteindre l'éclairage public, tout ou partie, la nuit afin de réaliser des économies sur la facture d'énergie de la commune et surtout pour participer au niveau communal, aux efforts que notre monde devra faire face pour économiser les ressources de la planète.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité à cette réflexion.

VI. Centre de Loisirs

Charles Lemaître souhaite changer d'orientation professionnelle et mettra un terme à son contrat en accord avec la commune au plus tard le 31 août 2019. Afin de préparer la prochaine année scolaire, il convient dès à présent, d'envisager la prochaine organisation des temps périscolaires. Au moins deux solutions sont envisageables :

- Recruter un nouveau directeur de centre de loisirs.
- Etablir une convention de partenariat avec l'Association Départementale des Francas de l'Hérault, association habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault et agréée association de Jeunesse et d'Education populaire.

Madame la Maire a déjà pris contact avec les Francas pour que cette association puisse établir une proposition budgétaire qui corresponde aux services de l'accueil périscolaire de la commune. Cette proposition sera affinée et comparée aux autres solutions possibles par la commission scolaire et la commission finances.

Si cette solution risque d'être plus onéreuse pour la commune, elle peut présenter plusieurs avantages :

- Bénéficier de l'expérience et de la qualité de service largement éprouvées des Francas.
- Donner la possibilité au personnel d'animation de bénéficier régulièrement de formations continues permettant de dynamiser et renouveler leurs pratiques professionnelles.
- Laisser à la prochaine équipe municipale qui devra assumer la fin de la prochaine année scolaire et la rentrée 2020/2021, toute latitude pour lancer un recrutement selon son propre projet éducatif si elle le souhaite.

Madame la Maire demande donc aux deux commissions, scolaire et finances, de travailler sur ce sujet afin qu'une décision puisse être prise pour préparer le budget dans le sens de la proposition retenue.

VII. Emplacement Déchetterie Mobile

Le conseil d'administration de la cave coopérative a décidé de ne plus permettre le passage de véhicules sur le côté du bâtiment pour garantir la sécurité des usagers des lieux. De ce fait, la déchetterie mobile qui empruntait cet accès pour stationner à son emplacement usuel, ne peut plus y accéder. La commune et la communauté de communes vont aménager un autre

espace de stationnement sur du foncier communal afin de trouver une solution pérenne et pratique pour les Saint Bauzillois.

Le site communal le plus adapté à un stationnement de la benne, compte tenu de toutes les contraintes que les services techniques de la communauté de communes ont signalées, se trouve à côté du stade de football.

Les aménagements nécessaires ont été grossièrement chiffrés ; un montant d'environ 20 500 euros HT serait à prévoir au budget 2019 si le conseil valide ce projet.

Madame la Maire indique que cet aménagement pourrait s'avérer utile comme espace de stationnement pour le pumtrack, les terrains de tennis et de football et le hangar technique si un jour, les coopérateurs décidaient de vendre leur foncier.

VIII. Travaux

a. Voirie 2018 :

Les travaux débuteront la semaine 9. Ils concernent une partie de la Draille.

b. Voirie 2019 :

La fourchette **reste** à déterminer. Nous devons délibérer impérativement en Avril 2019. Le montant estimé par la communauté de communes s'élève à 18 041,22€TTC.

c. Voirie 2020 :

Lors de la dernière réunion qui a eu lieu en mairie avec les services de l'agence départementale de la CCGPSL, du Syndicat mixte Garrigues Campagne, Véolia, Hérault Energie, il a été établi que les importants travaux de rénovations voirie et réseaux prévus sur la rue du Plan Vincent et du début de la rue du Languedoc, devraient débuter en 2020.

La circulation de la rue sera fermée au minimum 6 mois.

d. OLD - chemins :

La commune dispose d'un cheminement qui démarre à la fin de la rue du Plan Vincent, longe Gabarelle et passe derrière la cave coopérative pour rejoindre les équipements sportifs. Si cette voie est inondable, elle pourrait tout de même présenter un intérêt, une grande partie de l'année, notamment pour les jeunes qui ainsi se rendraient au pumtrack ou au tennis sans longer la Départementale.

La remise en état de ce chemin n'est peut-être pas financièrement acceptable, mais pour s'en rendre compte, il convient dans un premier temps de procéder au nettoyage et à l'entretien de ce chemin, qui est actuellement envahi de ronces et autre végétation. Les employés communaux, vont nettoyer cet accès ; la commune pourra **alors** décider des suites qu'elle pourrait donner à ce nettoyage si le conseil retient ce projet.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au nettoyage de ce chemin en vue de sa remise en état.

e. Pylône :

Les travaux débutent actuellement, et devraient se terminer fin avril au plus tard.

IX. Intercommunalité : modification des statuts

Madame la Maire rappelle que la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup exerce depuis le 1er janvier 2018, sur l'ensemble de son territoire, en application de la législation en vigueur et de ses statuts, les compétences obligatoires en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection contre les Inondations (GEMAPI) telles que définies à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement :

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (item 1) ;
- entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau (item2) ;
- défense contre les inondations et contre la mer (item5) ;
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8).

L'organisation de cette nouvelle compétence nécessite la refonte des statuts des quatre établissements de bassin qui couvrent le territoire de la communauté de communes (quatre bassins hydrographiques) :

- Le Syndicat du bassin Lez Mosson (SYBLE),
- L'EPTB du Vidourle,
- Le Syndicat du Bassin de l'Or (SYMBO),
- Le Syndicat mixte du fleuve Hérault (SMBFH).

Dans la perspective de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Lez, du Syndicat du bassin du Fleuve Hérault, du Syndicat du Vidourle et du Syndicat Mixte du Bassin de l'Or, compte-tenu de la nouvelle situation juridique et institutionnelle au 1er janvier 2018 et afin d'assurer la cohérence juridique de la nouvelle organisation interterritoriale souhaitée par le Grand Pic Saint Loup et ses partenaires, il apparaît nécessaire de les intégrer dans le champ de compétence de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup. Les nouveaux statuts entreront en vigueur à compter du 1er avril 2019.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

X. Questions d'actualité

a. Dossier Puech des Mourgues et Hérault Ingénierie

Madame La Maire rappelle que la commune a toujours porté(e) une attention particulière au Puech des Mourgues et d'ailleurs, est propriétaire de plusieurs parcelles sur cette colline emblématique du village, grâce à la politique d'acquisition foncière menée sur plusieurs mandatures.

Dans la continuité de cette démarche, madame La Maire a sollicité l'appui d'Hérault Ingénierie, nouvelle structure du conseil départemental au service des communes, pour éventuellement acquérir d'autres parcelles à fort enjeu sur cet espace naturel et sensible.

Des échanges ont déjà eu lieu entre Madame La Maire et les services d'Hérault Ingénierie. Un devis sera établi par la structure pour proposer l'assistance à la commune sur ce dossier complexe qui pourrait déboucher sur une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) si la commune le décide.

La commission finances sera chargée de fixer le montant d'une enveloppe pour cette assistance et ce projet qui devront être approuvés au moment du vote du budget.

b. Association des Maires du Département de l'Hérault

Suite aux événements climatiques très violents qui avaient gravement touché le territoire du département de l'Aude, la commune de Saint Bauzille de Montmel s'était associée à l'action de solidarité initiée par l'Association des Maires du Département de l'Hérault en versant la somme de 500.00€ (cf. Conseil Municipal du 17/10/18).

Monsieur Christian BILHAC, Président de l'Association des Maires du Département de l'Hérault nous informe qu'un chèque d'un montant de 100 000€ a été remis à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aude, André Viola.

c. Motion de soutien au collectif Occitan

Le Collectif Occitan se mobilise afin d'obtenir une présence quotidienne de l'occitan à la télévision régionale et aussi pour un renforcement de France 3 comme chaîne de télévision régionale publique avec une implantation décentralisée des bureaux et des rédactions.

Ce collectif Occitan sollicite le conseil municipal pour qu'une motion de soutien soit votée en ce sens.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Madame La Maire à prendre la motion de soutien au collectif Occitan.

d. Campagne de levés topographiques sur le bassin versant de la Bénovie

Une étude de zonage du risque inondation conduite par l'EPTB Vidourle est en cours sur le bassin versant de la Bénovie. Cette étude a pour objectif de définir le risque inondation à l'échelle du territoire communal permettant ainsi son intégration dans les documents d'urbanisme des communes (PLU) et la proposition d'un programme de réduction du risque inondation.

Dans le cadre de cette étude, des levés topographiques doivent être réalisés sur les cours d'eau et les ouvrages hydrauliques de la commune ainsi que sur les principaux axes d'écoulement.

Ces levés sont indispensables à la bonne conduite de l'étude de zonage en cours et pourraient nécessiter d'accéder temporairement à des parcelles privées.

La campagne de levés topographiques sera réalisée sur le premier trimestre 2019 par l'entreprise Bbass aux conditions suivantes :

- Les durées d'intervention sur parcelles privées seront d'une heure au maximum.
- Le personnel interviendra à pied, sans dégradations.
- Aucune opération ne sera réalisée à l'intérieur des bâtiments.

Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'EPTB Vidourle a commencé à recueillir les autorisations des propriétaires concernés. La commune, également concernée, a donné son autorisation pour que l'entreprise Bbass accède temporairement à aux parcelles privées de la commune.

e. Entretien des lignes électriques

Des travaux d'élagage, d'abattages et de débroussaillage seront entrepris sur le territoire au cours du 2^e semestre.

f. Convention assistance juridique :

Elle est renouvelée jusqu'en juin 2020 pour laisser libre choix à la prochaine équipe.

g. Brûlage dirigé :

Le brûlage dirigé s'est effectué sur la journée d'aujourd'hui dans de bonnes conditions. Seules des fumerolles subsistent et seront surveillées sur plusieurs jours par les équipes de sapeurs.

h. Grand débat national :

Un registre a été mis à disposition du public reprenant les thèmes suivants :

- La transition écologique
- La fiscalité et les dépenses publiques
- La démocratie et la citoyenneté
- L'organisation de l'Etat et des services publics
- Autre sujet concret

L'ensemble du conseil soulève le problème de la taille de la communauté de communes : beaucoup trop grande. Il en est de même pour les régions. Un résumé des échanges sera joint au cahier de doléances qui sera transmis au Président de la République.

A ce jour, un administré a proposé d'organiser un débat dans ce cadre-là. Comme il se doit, la commune mettra à sa disposition une salle, son matériel et ses moyens de communication.

i. Nouvelle journée symbolique d'action

Le Conseil Départemental nous informe qu'une nouvelle journée symbolique d'action dédiée au nettoyage des dépendances des voies départementales sera organisée le jeudi 16 mai 2019. La commune participera à cette journée d'action en mobilisant nos services techniques et peut-être les associations locales que nous contacterons probablement.

j. Audition pour tous 34

Madame la Maire expose au conseil que des élus ont été contacté par Audition pour tous 34 afin de proposer sur la commune un nouveau service de proximité à nos concitoyens. Cette Société pourrait louer la salle « atelier médiathèque » dans les mêmes conditions que la Mutuelle (50€ la demi-journée).

Le Conseil, à l'unanimité est favorable à ce projet.

La séance est levée à **20h45**.